

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 4 avril 2017

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches, Kim Cornelissen et monsieur le conseiller Éric Lavoie

Absence : Monsieur le conseiller Christian Dionne

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

061.04.17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2017 soit accepté tel que présenté en laissant le varia ouvert.

062.04.17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 MARS 2017

Madame la mairesse Nathalie Lévesque s'informe auprès des membres du conseil municipal, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de le ratifier et de l'adopter.

063.04.17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DEUX RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DU 28 MARS 2017

Madame la mairesse Nathalie Lévesque s'informe auprès des membres du conseil municipal, à savoir s'ils ont reçu la copie des procès-verbaux des deux séances extraordinaires du 28 mars 2017.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie des procès-verbaux, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de les ratifier et de les adopter.

SUIVI DES RÉOLUTIONS DU MOIS DE MARS 2017

La directrice générale madame Christiane Lemire, mentionne que toutes les résolutions de la séance régulière du 7 mars 2017 et des deux séances extraordinaires du 28 mars 2017 ont été envoyées à qui de droit.

064.04.17

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

La liste des salaires et des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer sont déposées et font partie intégrante du procès-verbal.

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES ET REER	22 043,41 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ	16 855,25 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	131 704,67 \$
GRAND TOTAL :	170 603,33 \$

065.04.17

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	106 694 \$
DÉPENSES	
Administration	14 148 \$
Conciergerie et entretien	10 679 \$
Énergie, taxes, assurance et sinistres	25 357 \$
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	7 753 \$
Financement/Contrepartie immobilière SHQ	48 290 \$
Services à la clientèle	<u>252 \$</u>
	106 479 \$
SURPLUS	215 \$

066.04.17

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINT-PACÔME DE CITER TROIS ÉLÉMENTS

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Pacôme a, le 21 juin 2016, présenté une demande à la Municipalité à l'effet d'accorder un statut de protection (citation en vertu de la Loi sur le Patrimoine) afin de préserver les caractéristiques patrimoniales de trois éléments (calvaire et clôture en bois du cimetière et Sacré-Cœur) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a mandaté son comité culture pour faire réaliser un premier examen de la valeur patrimoniale de ces éléments et que cette étude a été transmise à la Municipalité le 1^{er} décembre 2016 ;

ATTENDU QUE le comité culture a pris connaissance de l'étude et a formulé des recommandations à la Municipalité le 3 février 2017 ;

ATTENDU QUE le patrimoine est un des axes porteurs de la Stratégie culture adoptée par le conseil municipal le 1^{er} mars 2016 et que l'attribution de statuts légaux en patrimoine est une mesure de la Stratégie ;

POUR TOUTES CES RAISONS, afin de statuer sur la pertinence d'entreprendre des démarches menant à la citation des deux ensembles et avant de demande au conseil local du patrimoine d'étudier la possibilité d'une demande de citation, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vérifier l'intérêt de la Fabrique à poursuivre les démarches menant à la citation des éléments précédemment nommés et s'il y a lieu de réaliser, en concertation avec la Fabrique, une étude complémentaire visant à préciser leur valeur ethnologique ou de l'historique lié à la vie paroissiale.

QUE bien qu'elle n'y soit pas tenue par la Loi sur le patrimoine avant que les biens comme tels soient cités, il serait utile de réitérer à la Fabrique l'importance de se doter d'un programme d'entretien visant les éléments qu'elle demande de protéger par la citation.

067.04.17

DEMANDES « DÉFI VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ »

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté célèbre cette année la 7^e édition du Défi Vélo André-Côté le samedi 1^{er} juillet 2017 ;

ATTENDU QUE le Défi Vélo André-Côté est le plus grand rassemblement à vélo organisé dans la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE depuis sa création en 2011, le Défi Vélo André-Côté a rassemblé environ 800 cyclistes participants et amassés près de 300 000 \$;

ATTENDU QUE la mission de la Fondation est d'offrir des services gratuits aux personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable ainsi qu'à leurs proches.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise la sortie d'un membre de son personnel et d'une camionnette avec gyrophares, et consent à une autorisation de passage sur les routes de la Municipalité pouvant comprendre notamment le chemin Haut de la rivière, la route 230, la rue du Moulin et le rang de la Canelle lors de l'événement du 1^{er} juillet prochain afin de contribuer à la réussite en toute sécurité de la 7^e édition du Défi Vélo André-Côté.

068.04.17

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA (FDMK)/CONTRIBUTION À LA FÊTE CITOYENNE.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme tiendra une Fête citoyenne le 24 juin 2017 ;

ATTENDU QUE lors de cette activité locale, nous soulignerons le bénévolat, les nouveaux arrivants et les nouveau-nés ainsi que la Fête nationale ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme entend faire de cette activité, l'événement consacré à la reconnaissance citoyenne et une occasion de développer une communauté solidaire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de Kamouraska une contribution de 500 \$ dans le cadre du programme FDMK/Activités locales.

069.04.17

MANDAT À LA FIRME TETRA TECH POUR UNE AIDE TECHNIQUE À LA PRODUCTION DU FORMULAIRE DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit produire un formulaire présentant un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable ainsi qu'un état de situation et un plan d'action au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE les honoraires pour produire le rapport sont une dépense admissible dans le cadre de la TECQ selon la priorité 2 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme mandate la firme Tetra Tech pour l'accompagner dans la réalisation du formulaire de la Stratégie d'économie d'eau potable pour 2016 selon un budget d'honoraires de 1 500 \$.

070.04.17

SOUSSION ENTRETIEN DES LUMIÈRES DE RUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a procédé à trois appels d'offre pour l'entretien des lumières de rues ;

ATTENDU QUE les entreprises ont déposé les soumissions dans les délais requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde à « Votre Docteur Électrique inc. » l'entretien des lumières de rues pour l'année 2017 ;

QU'un contrat indiquant les critères identifiés sur le document de soumissions doive être signé entre l'entreprise et la Municipalité et que madame Christiane Lemire, directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, ledit contrat.

071.04.17

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal décrète que le mois d'avril soit le « Mois de la jonquille » pour l'année 2017 et pour les années subséquentes.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

072.04.17

DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT POUR LE 12, RUE DU MOULIN

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et environnement, nous présente une demande de permis d'agrandissement pour le 12, rue du Moulin;

ATTENDU QUE le propriétaire désire faire un agrandissement à même la galerie avant existante qui mesure 1,8 m x 3,6 m et de procéder à l'ajout d'une galerie de 1,2 m x 3,6 m en bois ;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera en vinyle blanc comme le reste de la maison avec une porte en acier vitrée au ¾, une fenêtre en PVC à droite de la porte et une du côté ouest ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux règlements ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder le permis pour les travaux au 12, rue du Moulin en recommandant que la galerie, les colonnes et la balustrade soient en bois avec des barrotins encastrés sous la main courante et que les fenêtres soient de même type que celles existantes ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et environnement à émettre le permis d'agrandissement pour le 12, rue du Moulin et d'exiger que la galerie, les colonnes et la balustrade soient en bois avec des barrotins encastrés sous la main courante et que les fenêtres soient de même type que celles existantes.

073.04.17

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE 14, RUE DU MOULIN

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et environnement, nous présente une demande de permis de rénovation pour le 14, rue du Moulin ;

ATTENDU QUE le propriétaire du 14 rue du Moulin désire remplacer le bardeau d'asphalte existant par du bardeau d'asphalte brun et refaire le soffite ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire fermer la galerie arrière sans en changer la superficie ;

ATTENDU QUE le tout est conforme aux règlements ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder le permis de rénovation pour le 14, rue du Moulin ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et environnement, à émettre le permis de rénovation pour le 14, rue du Moulin tel que demandé par le propriétaire.

074.04.17

DEMANDE DE PERMIS -PIIA-169 @ 179, BOULEVARD BÉGIN - REMPLACE LA RÉOLUTION 045.03.17

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 169 @ 179, boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE le propriétaire demande de remplacer les 2 portes avant du bâtiment principal par 2 portes en acier, ce dernier devrait privilégier un modèle traditionnel qui s'approche le plus possible du modèle actuel, c'est-à-dire un modèle vitré à la moitié avec un caisson dans le bas et un vitrage très simple (les 2 logements en façade du boul. Bégin ainsi que 5 fenêtres avant à l'étage par des fenêtres à auvent ;

ATTENDU QUE 5 fenêtres avant à l'étage seraient remplacées par des fenêtres à auvent, elles devraient idéalement être à guillotine à 4 carreaux comme à l'original en prenant soin d'ajouter des encadrements ou des volets ;

ATTENDU QUE le propriétaire demande de changer le revêtement extérieur de la partie avant du garage en canexel gris ou beige, peindre le panneau avant, changer les 2 fenêtres du côté ouest de même type et même grandeur que l'original, remplacer la porte côté ouest avec fenêtre à guillotine et un toit en tôle pour le garage de couleur expresso.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation pour le 169 @ 179, boulevard Bégin et d'exiger que les 5 fenêtres avant à l'étage soient à guillotine à 4 carreaux comme elles étaient à l'origine en ajoutant des encadrements ou volets et que les 2 portes avant du bâtiment principal remplacées par 2 portes en acier en privilégiant un modèle traditionnel qui s'approche le plus possible du modèle actuel, c'est-à-dire un modèle vitré à la moitié avec un caisson dans le bas et un vitrage très simple.

075.04.17

ESPACE DÉDIÉ À FIL ROUGE À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE Parcours Fil Rouge réitère son besoin d'un local à la bibliothèque pour les deux années à venir, soit jusqu'en mai 2019 ;

ATTENDU QUE le Parcours Fil Rouge organisme à but non lucratif dont le siège social est situé à Saint-Pacôme a bénéficié d'un local pour la première année d'opération ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Kim Cornelissen et résolu à la majorité des conseillers présents de dédier un espace réservé à Fil Rouge à la bibliothèque municipale ainsi qu'une clé à un représentant désigné par la Corporation.

Étant donné qu'il n'y a pas unanimité concernant la résolution, la mairesse madame Nathalie Lévesque demande le vote.

Ont voté pour : Julie Mercier, Johanne Dubé, Éric Lavoie, Kim Cornelissen

A voté contre : Nathalie Desroches

076.04.17

RÉSOLUTION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 30 JUILLET AU 5 AOÛT 2017

ATTENDU QUE la période hivernale a été une période de forte demande au niveau de l'administration municipale et au niveau du développement ;

ATTENDU QUE pour répondre à ces besoins, les employés administratifs doivent effectuer plus d'heures et que ces heures sont accumulées ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires municipaux, fournisseurs et commerces ferment leurs portes durant le congé de la construction ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le bureau municipal soit fermé pour la semaine du 30 juillet au 5 août 2017, soit pour une période de cinq jours ouvrables, mais que les services techniques, voirie et aqueduc demeurent ouverts afin de continuer à répondre aux besoins de la population de Saint-Pacôme.

077.04.17

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 36 500 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 23 MAI 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme aura bientôt un refinancement à réaliser pour le prêt no 5 à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle (815-20199) au montant de 36 500 \$;

ATTENDU QUE le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Banque Royale et la Banque Nationale n'ont pas répondu à l'offre de financement temporaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité détient un financement temporaire à la caisse populaire pour financer temporairement 36 500 \$ et que ce refinancement pourra être regroupé avec d'autres besoins de financement à long terme, et ainsi permettre à la Municipalité de Saint-Pacôme de bénéficier d'un meilleur coût de financement en raison de l'émission d'un montant plus important.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme utilise la marge de crédit détenue comme mode de financement temporaire pour le refinancement temporaire de 36 500 \$ pour une période inférieure à une année.

078.04.17

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR L'ENTREPRISE ÉRABLIÈRES DES ALLÉGHANYS - ATTESTATION DE RECONNAISSANCE ICI ON RECYCLE

ATTENDU QUE le programme *ICI ON RECYCLE!* vise à reconnaître les établissements du Québec qui atteignent les objectifs de mise en valeur spécifiée dans les critères d'évaluation du programme ;

ATTENDU QUE par ce programme, *RECYC-QUÉBEC* veut rendre hommage aux industries, aux commerces et aux institutions qui ont déployé les efforts nécessaires pour mettre en place, dans leurs établissements, des mesures permettant la gestion intégrée de leurs matières résiduelles ;

ATTENDU QUE l'entreprise Érablières des Alléghanys s'est inscrite au programme *ICI ON RECYCLE!* et a atteint de hautes performances concernant la mise en valeur des matières résiduelles.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une motion de félicitations à

l'entreprise Érablières Les Alléghanys pour l'attestation reçue de niveau 3 du programme *ICI ON RECYCLE!* et pour tous les efforts réalisés, en mettant en place des mesures de réduction et de réemploi ainsi que des mesures de recyclage et de valorisation pour les matières résiduelles visées par ce programme.

079.04.17 **RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2017 –VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu une demande d'adhésion pour l'année 2017 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Kim Cornelissen et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2017, et ce, au montant de 50 \$.

080.04.17 **RÉSOLUTION POUR L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À L'ÉCOLE DE LA PRUCHIÈRE**

ATTENDU QUE les membres de l'O.P.P. procèdent à une levée de fonds auprès des commerçants, organismes et entreprises de la communauté et des environs ;

ATTENDU QUE cette campagne de financement est pour encourager les élèves à vivre diverses activités éducatives et culturelles pendant l'année scolaire ;

ATTENDU QUE cette campagne de financement a pour objectif de réduire la facture à payer des parents pour les activités et sorties éducatives de leurs enfants;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de 500 \$ pour la poursuite des activités des élèves de l'école de la Pruchière pour l'année scolaire 2016-2017.

081.04.17 **RÉSOLUTION POUR LA SOUSCRIPTION GALA PLÉIADE – ÉCOLE POLYVALENTE DE LA POCATIÈRE**

ATTENDU QUE pour souligner la réussite des élèves méritants, l'École polyvalente de La Pocatière organise un Gala Pléiade au terme de l'année scolaire 2016-2017;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer au Gala Pléiade de la Polyvalente de La Pocatière pour un montant de 50 \$.

082.04.17 **DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ POUR OPÉRER UNE CORDONNERIE ARTISANALE DANS LA PARTIE ARRIÈRE DE SA RÉSIDENCE SITUÉE SUR LE LOT 4319595 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Pacôme doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée à la Commission par monsieur Nicolas Anctil pour opérer une cordonnerie artisanale dans sa résidence située au 285, boulevard Bégin, sur le lot 4319595 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans de milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisations agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE le projet n'implique pas de contraintes additionnelles pour l'application des lois et règlements en matière d'environnement relativement aux établissements de production animale existants ;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la Municipalité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Kim Cornelissen et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme :

- Appuie monsieur Nicolas Anctil dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'opérer une cordonnerie artisanale dans la partie arrière de sa résidence ;
- Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale ;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

083.04.17

APPUI MUNICIPAL AU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS KAMOURASKA

ATTENDU QUE des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique, et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liées à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme ;

ATTENDU QUE notre Municipalité souhaite rendre accessible les loisirs aux citoyens qui la composent ;

ATTENDU QUE madame Nathalie Lévesque, mairesse de la Municipalité a reçu une présentation du programme au conseil des maires de la MRC le 8 février 2017;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska souhaite voir les municipalités s'engager en ce sens.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la participation de la Municipalité de Saint-Pacôme dans la diffusion et la promotion du Programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25,00 \$.

084.04.17

SOUSSION POUR BALAYAGE DE RUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à trois entreprises pour le balayage des rues au printemps 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'analyse des trois soumissions reçues dans le délai accordé ;

ATTENDU QUE deux soumissions présentant un tarif horaire estimé et qu'un autre un montant forfaitaire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la soumission de « Les entreprises TREMA » pour un montant forfaitaire de 7 400 \$ plus les taxes en vigueur.

085.04.17

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a besoin d'une aide financière afin de réaliser des travaux d'amélioration de routes municipales ;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de pavage sont à compléter sur la rue

Poulin et que l'ensemble des travaux de pavage est estimé à 10 000 \$;

ATTENDU QUE des travaux de reprofilage de fossés sur la rue Côte Norbert doivent être réalisés pour une valeur estimée à 15 000 \$;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de redressement de la rue Paquet/Ouellet sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des citoyens pour une valeur estimée à 75 000 \$.

ATTENDU QUE des travaux concernant l'accotement de la rue de la Pruchière doivent être réalisés pour assurer la sécurité des usagers et que les travaux sont estimés à 25 000 \$.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal formule une demande au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et au député de la circonscription de Côte-du-Sud monsieur Norbert Morin pour un montant total estimé à 125 000 \$.

086.04.17

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)
VOLET 1 – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES, PLANS ET DEVIS ET APPEL D'OFFRES DE SERVICES

ATTENDU QUE l'aide financière disponible au Volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) vise à soutenir les Municipalités dans la réalisation des études et des activités de définition et de conception préalables à la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, notamment dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures ;

ATTENDU QUE la Municipalité avait mandaté BPR en 2012 afin d'obtenir un avis technique pour l'optimisation de la performance des étangs aérés et que même si les charges additionnelles pour ce projet atteindront les critères de conception initiaux des étangs aérés existants, il est probable que le MDDELCC exige d'entreprendre une démarche d'évaluation de la capacité résiduelle d'une station d'épuration de type étangs aéré facultatif dépassant les critères de conception pour valider la capacité des étangs existants ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu en décembre 2016 le rapport du no de projet RI-30-903 concernant l'alimentation en eau potable et collecte des eaux usées du secteur du Nord-du-Rocher et considérant les éléments ci-haut mentionné, la firme d'ingénieur est d'avis que les eaux usées du secteur du Nord-du-Rocher doivent être raccordées aux ouvrages existants de la Municipalité et que l'évaluation de la capacité résiduelle des étangs sera à réaliser selon les exigences du MDDELCC ;

ATTENDU QU'aux fins de déterminer les dimensions maximales des équipements de traitement de l'eau admissibles à l'aide financière, le Ministère considérera des besoins en eau calculés pour un horizon de dix ans sur la base d'un scénario plausible et démontrer par la Municipalité à partir de statistiques gouvernementales. Les études doivent permettre de définir un projet basé sur la solution plausible la plus économique ;

ATTENDU QUE l'aide financière correspond à 50 % des coûts admissibles ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) –Volet 1 Études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels afin de se conformer aux normes environnementales pour la gestion des eaux usées du secteur du Nord-du-Rocher de Saint-Pacôme.

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal et ne contrevient à aucun règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet, le cas échéant.

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme autorise Mme Nathalie Lévesque, mairesse et Mme Christiane Lemire, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, le formulaire de présentation d'un projet et tout document relativement au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 1.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Concernant les tas de terre déposés par Transport Pierre Dionne, est-ce qu'il est autorisé ?

L'eau potable et les égouts seront-ils raccordés dans ce secteur ?

Le lignage de rues est-il prévu dans la rue de la canelle ?

Les Chevaliers de Colomb demande que la chaise roulante soit sortie et accessible à tous.

Est-il possible de contacter le MTQ pour la route 230 (secteur de l'église et de faire une tournée de tous les bris) et la suite de l'accotement de la piste cyclable ?

Question sur le plan de relance de la Station Plein Air.

Le camion blanc va-t-il être changé à court terme ?

Les branches de la rue Letellier seront-elles être coupées et enlevées ?

Des commentaires sont amenés sur les permis de construction concernant le PIIA et les règlements.

87.04.17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 05.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Christiane Lemire
Directrice générale

